

Le 2 mai 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent vingtième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

2016-05-618 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-619 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-620 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2016 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-05-621 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 496 633.34\$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-04, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 9	200 770.49 \$
SOUS-TOTAL	200 770.49 \$
LOCATION CRÉDIT	
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)	738.92 \$
F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Incendie)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	122 873.00 \$
ASS GREAT WEST (Mars)	12 461.52 \$
ESSO (Mars)	5 564.93 \$
SALAIRE DU	
24 mars 2016	14 718.26 \$
31 mars 2016	14 039.60 \$
7 avr. 2016	14 567.08 \$
14 avr. 2016	14 690.51 \$
REMISE PROVINCIALE (Mars)	46 385.50 \$
REMISE FÉDÉRALE (Mars)	19 902.05 \$
SOUS-TOTAL	470 297.50 \$
CONSEIL (Avril)	8 234.52 \$
POMPIERS (Mars)	15 732.11 \$
PR (Mars)	2 369.21 \$
TOTAL	496 633.34 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt du rapport financier audité au 31 décembre 2015

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de l'auditeur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 2016-008 décrétant des dépenses et un emprunt de 366 200\$

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2016-008 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 366 200 \$.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 422.
Le nombre de demandes faites est de zéro (0).

Le règlement numéro 2016-008 est réputé approuver par les personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION – Règlement 16-RM-05 pour abroger et remplacer le
règlement 2008-015 – Pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie**

Le conseiller **Luc Prud'homme**, conseiller du district électoral numéro 4 – Glen-Almond, à la Municipalité de L'Ange-Gardien, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement uniformisé suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 16-RM-05 pour abroger et remplacer le règlement 2008-015 – Pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**AVIS DE MOTION - Règlement 2016-012 modifiant le Règlement no. 98-003
relatif au zonage afin de soustraire le lot 5 541 645 de la zone industrielle
200 IA pour l'intégrer à une éventuelle zone résidentielle**

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2016-012 modifiant le Règlement no. 98-003 relatif au zonage afin de soustraire le lot 5 541 645 de la zone industrielle 200 IA pour l'intégrer à une éventuelle zone résidentielle

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**2016-05-622 Adoption du règlement numéro 2016-011
Règlement modifiant le règlement 2009-016 quant au tarif d'imposition de la
taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2016-011 modifiant le règlement 2009-016 quant au tarif d'imposition de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-623 Demande d'autorisation au MDELCC pour travaux de nettoyage dans un
ruisseau sur le chemin Cadieux**

ATTENDU QUE suite aux pluies importantes des mois passés des dommages causés par un refoulement des eaux de surface sont survenus au sous-sol d'une résidence située au 1204 du chemin Cadieux;

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage du ruisseau sont requis sur le lot rénové portant le numéro 3301934 situé en face du 1204 au sud du chemin Cadieux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande l'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et, de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de pouvoir procéder à des travaux de nettoyage d'une parcelle du ruisseau traversant le chemin Cadieux et, de façon plus précise, sur le lot rénové portant le numéro 3301934 propriété de Monsieur Paul Mongeon résident au 1199 chemin Cadieux.

Adoptée à la majorité

2016-05-624 Autorisation d'acquérir des servitudes de drainage dans le projet Le Faubourg L'Angelois

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir deux servitudes de drainage dont l'une est située sur le chemin Lamarche à la limite des phases 1 A et 1 B et l'autre se trouve à la fin du chemin Éléonore-Potvin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition de deux servitudes de drainage dont l'une est située sur le chemin Lamarche à la limite des phases 1 A et 1 B (parties de lots 5 364 745 et 5 364 744) et l'autre se trouve à la fin du chemin Éléonore-Potvin (parties de lots 5 364 783 et 5 364 784) , le tout conformément aux descriptions techniques préparées par Marc Fournier, arpenteur géomètre, sous la minute 18 136.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude relatif à ces acquisitions, tel que préparé par Me Raymond Séguin, notaire.

Adoptée à la majorité

2016-05-625 Approbation d'une demande relative à un projet soumis à la procédure du règlement sur les PIIA (Acier DM)

ATTENDU QUE le propriétaire de l'entreprise Acier DM projette d'apposer le revêtement extérieur sur la base de son bâtiment principal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 11 avril dernier et qu'il recommande au conseil d'approuver la présente demande de PIIA telle que libellée dans la résolution CCU-2016-015;

ATTENDU QUE le revêtement consiste en des panneaux de pierres emboîtés composés de polymère décoratif en Novi Stone de couleur gris fumée et qu'il est conforme au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la présente demande de PIIA telle que présentée par l'entreprise Acier DM.

Adoptée à la majorité

2016-05-626 Approbation du plan d'investissement dans les parcs pour les années 2016 à 2018

ATTENDU QU'à l'initiative du comité d'administration, communication et loisirs, les membres du conseil ont transmis leurs suggestions d'investissement dans les parcs pour les trois années à venir incluant l'année en cours ;

ATTENDU QUE d'autres demandes ou suggestions pourraient éventuellement s'ajouter suite à la démarche de révision de la politique familiale actuellement en cours et suite aux rencontres du comité de suivi de la politique MADA ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le plan d'investissement dans les parcs 2016-2018 tel que recommandé par le comité d'administration, communication et loisirs, lequel est joint en annexe à la présente.

Il est entendu que chacun des projets inclus au dit plan devra faire l'objet d'une résolution autorisant la dépense au moment de réaliser ledit projet.

Il est également entendu que ledit plan pourra au besoin être bonifié ou amender suite aux demandes ou suggestions qui émaneront éventuellement du comité famille et du comité MADA ;

Adoptée à la majorité

2016-05-627 Autorisation de signer une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4394

ATTENDU QUE la Municipalité s'est récemment dotée d'une nouvelle pièce d'équipement lourd soit une rétrocaveuse ;

ATTENDU QUE deux employés cols bleus du service des travaux publics ont été formés pour opérer cet équipement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4394 afin de définir les termes et conditions associées à la nouvelle fonction d'opérateur de rétrocaveuse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente avec le SCFP section locale 4394 jointe en annexe à la présente relativement aux conditions rattachées à la nouvelle fonction d'opérateur de rétrocaveuse.

Adoptée à la majorité

2016-05-628 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un poste de travail informatique

ATTENDU QUE la nouvelle commis-réceptionniste des services administratifs est récemment entrée en poste ;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'équiper d'un poste de travail informatique fonctionnel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 025 \$ plus taxes pour l'acquisition d'un poste de travail informatique de marque Lenovo, modèle Thinkcentre M73 et d'une licence Office 2016 pour les services administratifs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-05-629 Autorisation de renouveler l'entente d'entraide incendie avec la Ville de Gatineau

ATTENDU QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre actuellement en vigueur entre la Ville de Gatineau et la Municipalité arrive à échéance ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente ;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a soumis à la Municipalité un projet d'entente renouvelée ;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique a recommandé d'approuver le projet d'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le projet de renouvellement d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre actuellement en vigueur entre la Ville de Gatineau et la Municipalité lequel est joint en annexe à la présente.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente mentionnée ci-dessus.

Adoptée à la majorité

2016-05-630 Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Gorman

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière de 60 000 \$ répartis sur 3 ans dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QUE la dernière tranche de 12 000 \$ de l'aide financière s'applique à l'année financière 2016-2017 pour des travaux réalisés avant février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 2015 sur le chemin Gorman pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à la majorité

2016-05-631 Autorisation d'une dépense pour la réalisation des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable sur l'avenue de L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau procédera dans les prochaines semaines à des travaux de réfection des conduites d'eau potable sur l'avenue de Buckingham, de la rue Judge jusqu'à la limite de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QU'une partie de ces travaux seront effectués sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien sur les conduites desservant quelques propriétés de L'Ange-Gardien dans ce secteur ;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser dans L'Ange-Gardien consistent en l'installation de deux raccords de 38mm de diamètre au coût total de 2 079 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la Ville de Gatineau à procéder à l'installation de deux raccords d'aqueduc sur son territoire dans le secteur de l'avenue de L'Ange-Gardien ;

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 2 079 \$ plus taxes pour la réalisation desdits travaux ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41300-521 « Entretien et réparation réseau »

ENFIN, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant, le poste 02-41300-521 « Entretien et réparation réseau » est augmenté de 2 200 \$ et le poste 02-19000-998 « Imprévus » est diminué du même montant.

Adoptée à la majorité

2016-05-632 Abrogation et remplacement de la résolution 2016-04-608

ATTENDU QUE dans sa résolution 2016-04-608 adoptée le 4 avril dernier, ce Conseil a accordé un contrat de location pour 48 mois d'une camionnette pour le service des travaux publics au concessionnaire Mont-Bleu Ford ;

ATTENDU QUE le contrat prévoyait également la location pour 48 mois d'un équipement de déneigement pour ladite camionnette ;

ATTENDU QU'après vérification il est plus avantageux d'acheter ledit équipement de déneigement afin de pouvoir le conserver à la fin de la période de location de la camionnette ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil abroge la résolution 2016-04-608 et la remplace par la suivante :

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location d'un camion F 250, 2016 pour une période de 48 mois, le tout auprès de Mont-Bleu Ford et au montant mensuel de 730.12 \$ toutes taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents requis à la réalisation du contrat de location.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil autorise une dépense de 10 303.34 \$ taxes incluses pour l'achat d'une pelle à neige de 8' et du système d'attache pour l'installation sur la camionnette ci-dessus.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02-32000-515 soit Voirie-Location de véhicule pour la location de la camionnette et à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2017 pour les équipements de déneigement.

Adoptée à la majorité

2016-05-633 Modification de la résolution 2016-04-615

ATTENDU QUE dans sa résolution 2016-04-615 adoptée le 4 avril dernier, ce Conseil a autorisé une dépense pour l'achat de deux tablettes électroniques de marque Apple, modèle Ipad pro 9 ;

ATTENDU QU'après vérification, il est préférable afin d'uniformiser les outils de travail des membres du conseil d'opter pour des tablettes Surface de Microsoft ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE la résolution 2016-04-615 soit modifiée afin de remplacer les tablettes Ipad pro9 32Go de Apple par des tablettes Surface 3 64 Go de Microsoft incluant le clavier.

Adoptée à la majorité

**2016-05-634 Projet analysé dans le cadre de la Politique de subvention aux entreprises -
Conception DuBoisé**

ATTENDU QUE cette entreprise a déjà bénéficié d'une aide financière de 3 000 \$ remise par la municipalité dans le cadre de cette politique;

ATTENDU QUE l'entreprise n'est pas en phase de démarrage, ni d'expansion et qu'elle continue d'opérer dans la même lignée de fabrication sans mettre sur le marché un nouveau produit;

ATTENDU QU'en accordant cette subvention, le conseil risque de créer un précédent qui pourrait avoir un effet d'entraînement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accorder une subvention à l'entreprise Conception DuBoisé.

Adoptée à la majorité

**2016-05-635 Projet analysé dans le cadre de la Politique de subvention aux entreprises –
Bison Gourmet**

ATTENDU QUE l'entreprise Bison Gourmet se veut une continuité de l'entreprise « Le Ranch Panoramique » de Wakefield qui se spécialisait dans l'élevage de bisons et la transformation de produits du bison vendus en épicerie;

ATTENDU QUE le fils a tenté de racheter l'entreprise familiale, mais n'a pas réussi à dénicher des partenaires ayant les capacités financières et le temps pour s'investir dans le projet ;

ATTENDU QUE le fils entend néanmoins commercialiser un produit vedette parmi la gamme de produits que transformait l'entreprise familiale et qu'il s'agit du rouleau impérial au bison;

ATTENDU QUE le promoteur peut compter sur l'aide financière et technique de son père, mais aussi d'un consultant spécialisé en gestion et commercialisation de produits agro-alimentaire, de la SADC de Papineau, du CLD des Collines et du MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière non remboursable de 3 000 \$ à l'entreprise Bison Gourmet pour la mise en marché du rouleau impérial au bison à la condition que les autres bailleurs de fonds participent également au financement du projet.

Adoptée à la majorité

2016-05-636 Félicitations au CPE le Lièvre et la Tortue

ATTENDU QUE lors du Gala reconnaissance du regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre tenue le 22 avril dernier, le CPE le Lièvre et la Tortue qui opère quatre installations de service de garde dans la Municipalité, s'est vu décerner le titre d'organisme de l'année ;

ATTENDU QUE le CPE le Lièvre et la Tortue s'est vu décerner ce prix en raison des projets de construction de deux nouvelles installations réalisés dans la dernière année comportant des investissements de plus de 2.5 millions de dollars et la création d'une trentaine de nouveaux emplois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations aux membres du personnel et aux administrateurs du CPE le Lièvre et la Tortue suite à l'obtention du prix d'organisme de l'année lors du dernier Gala reconnaissance du regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-637 Consolidation du projet « Bien vivre chez soi » et du plan d'action découlant de la démarche « Municipalité amie des Aînés » dans le cadre des Alliances pour la solidarité

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec vient tout juste d'annoncer qu'il débloque des sommes provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales afin de consolider des projets locaux et régionaux déjà amorcés, mais non terminés à la fin des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE la municipalité a été reconnue « Municipalité amie des aînés » (MADA) l'an dernier et qu'elle a bénéficié de l'aide financière dans le cadre du PALSIS afin d'entreprendre un projet à long terme découlant de cette démarche et qui vise à favoriser le maintien à domicile ;

ATTENDU QUE ce projet n'est pas terminé et qu'il se veut perpétuel, mais pour lequel la municipalité peut compter sur l'appui de la Table autonome des aînés des Collines, du Comité de suivi de la démarche MADA et d'autres partenaires organisations oeuvrant sur le territoire de la MRC des Collines et la Basse-Lièvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil dépose une demande d'aide financière jusqu'à concurrence de 35 000 \$ au Fonds québécois d'initiatives sociales afin de poursuivre le projet « Bien vivre chez soi » inscrit dans le plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés qui a bénéficié de l'aide financière du PALSIS.

Adoptée à la majorité

2016-05-638 Modification de la résolution 2016-03-594 visant à encourager l'acquisition de véhicules électriques par des Angeloises et Angeois

ATTENDU QUE ce conseil a adopté le 7 mars dernier la résolution 2016-03-594 visant à encourager l'acquisition de véhicules électriques par des Angeloises et Angeois;

ATTENDU QUE cette résolution nécessite des ajustements mineurs afin de permettre aux propriétaires de véhicules conçus pour être branchés et rechargés sur les bornes intégrées au réseau du circuit électrique à être admissible à cette subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil modifie la politique d'encouragement à l'acquisition de véhicules électriques par des Angeloises et Angeois (P-ENV-3) et modifie la résolution 2016-03-594 afin de permettre aux propriétaires de véhicules totalement électriques et de véhicules conçus pour être branchés et rechargés sur les bornes intégrées au réseau du circuit électrique à être admissible à cette subvention.

Adoptée à la majorité

2016-05-639 Félicitations à un Angeois

ATTENDU QUE le caporal-chef Bruno Robitaille, natif de L'Ange-Gardien a reçu, le 29 avril, des mains du Gouverneur général du Canada David Johnston, la Médaille du service méritoire (division militaire) pour un acte de bravoure au cours duquel il a sauvé la vie de trois personnes au Nunavut ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil félicite le caporal-chef Bruno Robitaille pour la distinction qu'il a reçu du Gouverneur général du Canada suite à un acte de bravoure accompli en janvier 2013 au Nunavut.

Adoptée à la majorité

2016-05-640 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 19h15.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général